

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

Planification successorale



La richesse crée à la fois des occasions et des risques financiers. Une évaluation exhaustive du patrimoine et des avoirs ne peut être effectuée que par un conseiller chevronné. Les services de GCA se concentrent exclusivement sur la prestation de services de consultation en matière de gestion des risques personnels, de conseils et de solutions aux personnes et aux familles disposant d'un patrimoine considérable.

Les conseillers de GCA peuvent vous aider à mettre en œuvre l'assurance-vie comme outil de liquidité qui soutiendra de façon efficace la transition des actifs. Un plan bien conçu permet aux clients de transférer leurs actifs à leur famille, un organisme de bienfaisance ou un autre bénéficiaire en les laissant intacts, exempts de risque d'érosion attribuable au paiement d'un impôt sur le revenu ou sur les gains en capital.

Lorsqu'elle est conçue et structurée correctement, une assurance-vie peut fournir un bon

Axé sur le client.
Axé sur les relations.



www.groupeconseilenassurance.ca

LE GROUPE CONSEIL EN ASSURANCE

soutien aux générations à venir. L'achat d'une assurance-vie constitue un moyen avantageux sur le plan fiscal de transférer le patrimoine de la famille aux générations futures, à un organisme de bienfaisance préféré, ou à d'autres bénéficiaires. Nos conseillers travailleront en étroite collaboration avec vos conseillers fiscaux et juridiques pour évaluer et créer les aspects financiers de votre plan successoral. La combinaison de documents juridiques correctement rédigés et d'une analyse financière à jour contribuera à la réalisation de vos objectifs en matière de planification successorale. Sans analyse approfondie des répercussions des impôts et des autres obligations sur votre succession, le montant que vous léguerez à votre famille et à vos autres bénéficiaires pourrait être considérablement réduit.

Notre processus inclut :

- Un examen de vos objectifs de planification successorale ;
- Un calcul actif par actif des obligations fiscales possibles pour votre succession ;
- Une évaluation des options permettant de financer toute obligation fiscale payable par votre succession ; et
- Un examen de vos polices d'assurance-vie actuelles.

Les conseillers de GCA possèdent les connaissances et l'expérience requises pour vous aider, ainsi que vos autres conseillers, à planifier un transfert organisé et avantageux sur le plan fiscal des actifs de votre entreprise et de vos actifs personnels.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller du GCA dès aujourd'hui.

**Canada Est et Ontario
(Anglais) :**

Guy Bentley, Président
(416) 363 0072
gbentley@iagi.ca

**Canada Ouest
(Anglais) :**

Janice Tchida,
Conseillère en Assurance
(587) 393 2813
jtchida@iagi.ca

Québec (Français) :

Lissa-Marie Brossard,
Conseillère en assurance de
personnes
(514) 348 9422
lbrossard@iagi.ca